

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 057-215700725-20240517-2024_16-AI

dossier n° DP 057 072 20 N0006



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Bettelainville

date de dépôt : 14 mai 2020

demandeur : Monsieur DA MOTA David

pour : construire une piscine

adresse terrain : 1A RUE de Metz, à
Bettelainville (57640)

ARRÊTÉ 2024-16
portant retrait d'une déclaration préalable
au nom de l'État

Le maire de Bettelainville

Vu le code de l'urbanisme ,
Vu le règlement national d'urbanisme et notamment les articles R 111-1 et suivants ,
Vu la déclaration préalable tacite le 23/07/2024 ;
Vu la demande de retrait déposée le 11/04/2023 ;

Vu l'avis réputé favorable du maire ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article unique : La décision de non-opposition à la déclaration préalable susvisée est RETIRÉE.

A Bettelainville,

Le 17/05/2024

Le maire,

Bernard Diou



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.